

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4244

Renouvellement de la démarche Cit'ergie

Mission Maîtrise de l'Energie - politiques accessibilité, maîtrise de l'énergie, plan climat
énergie territorial

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4244 - RENOUELEMENT DE LA DEMARCHE CIT'ERGIE
(MISSION MAÎTRISE DE L'ENERGIE - POLITIQUES
ACCESSIBILITÉ, MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, PLAN
CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon s'est engagée depuis 2008 dans la lutte contre le changement climatique par la délibération n° 2008/610 du 15 septembre 2008, à travers la signature de la Déclaration Eurocities des Maires contre le changement climatique et de la Convention des Maires (Covenant of Mayors).

Par la délibération n° 2010/2894 du 11 octobre 2010, la Ville a décidé le lancement du Bilan Carbone® de la Collectivité, première étape de l'élaboration du plan climat-énergie territorial (PCET), avec 2010 comme année de référence pour dresser le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Par délibération n° 2013/5173 du 21 janvier 2013, la Ville de Lyon a adopté son premier plan climat et approuvé le lancement de la démarche Cit'ergie® et des études sur la vulnérabilité climatique du territoire.

Par la délibération n°2015/1493 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a renforcé et élargi son plan climat énergie territorial. À l'horizon 2020, la Ville de Lyon entend mettre en œuvre 86 actions concrètes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre à la fois pour son patrimoine et pour son territoire, et pour prendre en compte l'adaptation au changement climatique.

Le label Cit'ergie®, appellation française du label European Energy Award est le dispositif qui valorise la qualité de la politique climat air énergie des villes et des intercommunalités. Aujourd'hui en France, 131 collectivités sont engagées dans Cit'ergie®.

Un conseiller Cit'ergie® qualifié accompagne la Ville de Lyon depuis septembre 2013 pour l'élaboration du plan d'action, le montage du dossier de labellisation et le suivi annuel de la démarche, conformément aux exigences de l'ADEME.

En novembre 2015, la commission nationale du label a accordé le label Cit'ergie à la Ville de Lyon pour 4 ans, c'est-à-dire jusqu'en novembre 2019. Depuis l'audit de 2015, le score de la Ville de Lyon n'a cessé de s'améliorer, il est évalué aujourd'hui à 65 % des points soit + 7.7 % des points en 3 ans. Cette progression est le reflet de la dynamique positive du plan climat énergie de Lyon.

Afin de poursuivre ses efforts pour lutter contre le changement climatique, la Ville de Lyon souhaite renouveler sa démarche Cit'ergie®. pour la période 2019-2023 et construire un nouveau plan d'action à l'horizon 2030 puis 2050.

L'enjeu pour la Ville est non seulement de conforter sa démarche, mais aussi de renforcer ses actions au service des lyonnais, en particulier en matière de qualité d'air, de soutien aux énergies renouvelables locales et de sensibilisation des citoyens à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique.

Pour soumettre la demande de renouvellement du label auprès de la commission nationale du label (CNL) de fin 2019, il convient aujourd'hui de relancer la consultation d'un nouveau conseiller Cit'ergie®.

L'estimation du montant total du marché à lancer représente un total de 52 000€TTC sur 4 ans. Une partie du coût de cette mission est prise en charge par l'ADEME (environ 21 000 €).

Vu la délibération n° 2008/610 du 15 septembre 2008 ;

Vu la délibération n° 2010/2894 du 11 octobre 2010 ;

Vu la délibération n° 2013/5173 du 21 janvier 2013 ;

Vu la délibération n°2015/1493 du 28 septembre 2015 ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. Le renouvellement de la démarche Cit'ergie® est approuvé ainsi que son financement à hauteur de 52 000 €
2. La dépense de fonctionnement en résultant sera financée à partir de crédits de paiements à inscrire au budget de la Ville de Lyon au programme DEVDURABLE, opération DDURABLE, nature 611, fonction 832, selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas pouvant survenir :

	2019	2020	2021	2022
Dépenses	28 000	8 000	8 000	8 000

3. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris l'ADEME, le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
4. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations financières potentielles, en particulier toutes subventions de l'ADEME.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY